

2. APPELS A PROJETS NATIONAUX

LABCOM 2016 - Laboratoires communs Public / Privé

Durée	Date de publication :	23 février 2016	Date de clôture :	25 mars 2016 16 septembre 2016
	Time to grant :	Au fil de l'eau	Durée du projet :	3 ans

Contexte	Financeur :	Agence Nationale de la Recherche	Opérateur :	Agence Nationale de la Recherche				
	Description :							
Cet AAP a pour objectif d'inciter les acteurs de la recherche publique à développer de nouveaux partenariats structurés à travers la création de « Laboratoires Communs » entre des laboratoires et des PME ou entreprises de taille intermédiaire (ETI).								
Un Laboratoire Commun est défini par la signature d'un contrat définissant son fonctionnement, et notamment :								
<ul style="list-style-type: none"> • une gouvernance commune, • une feuille de route de recherche et d'innovation, • des moyens de travail permettant d'opérer en commun la feuille de route, • une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial. 								
<p>Un fonctionnement en deux temps</p> <p>Les activités financées par le programme porteront sur la phase de montage du Laboratoire Commun et sur son fonctionnement initial :</p> <p>Phase de montage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée définie dans la proposition. Durée souhaitée de 6 mois (maximum 12 mois). • Report possible jusqu'à un an. • Financement 50 000 €. <p>Validation par l'ANR du contrat de laboratoire commun. Les projets n'ayant pas passé le jalon de fin de phase de montage à T0+12 seront arrêtés, le solde sera ajusté dans la limite du maximum de 50 000 €.</p> <p>Phase de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le temps restant jusqu'à T0+36. • Pas de prolongation. • Financement 250 000 €. 								

Budget	Budget global :	-	Budget par projet :	Maximum 300 000 €				
	Taux d'intervention par type d'acteur :							
Le financement attribué par l'ANR au partenaire académique du LabCom sera apporté sous forme d'une subvention. Organismes de recherche : 100% (coût marginal), sauf cas particuliers (ex. les EPIC, financés à coût complet à hauteur de 50%).								
Le financement maximum de l'ANR sera fixé de façon forfaitaire pour un montant de 300 000 € sur une durée de 3 ans.								

Analyse	Avantages :	Inconvénients :
	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions sur l'ensemble des thématiques couvertes par l'ANR • Examen des candidatures ouvert au fil de l'eau • Pas de structure matérielle imposée : laboratoire virtuel possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenariats seront portés par une équipe d'un organisme de recherche, qui sera le seul bénéficiaire de la subvention ANR

- Possibilité de faire labelliser le projet par un ou plusieurs pôles de compétitivité

Contact

Site web de l'appel – Coordonnées pour plus d'informations :

[Site de l'AAP de l'édition 2015](#)